

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP

Tél. 01 40 63 15 39
Fax 01 40 63 15 40

agirardin@assemblee-nationale.fr
www.annickgirardin.fr

Paris, le 27 juillet 2007

M. Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des Transports
40, rue du Bac
75700 Paris

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous écrire pour relayer l'émoi suscité à Saint-Pierre et Miquelon suite à la diffusion sur les ondes de RFO d'un reportage sur les conclusions d'un rapport commandé par vos services à un cabinet de consultants, préconisant l'abandon du navire baliseur le « Paul Veillon » et la sous-traitance de ses tâches à un navire canadien.

Le dossier du remplacement du navire baliseur est en cours depuis 2000. Une étude de 2002 avait chiffré le coût de l'opération à 1 000 000 d'euros. Les contraintes budgétaires ont conduit à retarder le lancement de la procédure d'achat. Un appel ouvert a donc été lancé en juillet 2005 et le résultat de cette consultation a montré que le budget mis en place n'était pas suffisant. Le mieux-disant proposait à l'époque une offre de 1 550 000 euros.

La solution préconisée dans un premier temps était un cofinancement avec les collectivités locales de Saint-Pierre et Miquelon. Or, un tel cofinancement, dans la situation budgétaire structurellement désastreuse de ces collectivités, est impensable. Comme affirmé par courrier Ref : D06.319/DIR du 13 juin 2006 de la Direction de l'Équipement de Saint-Pierre et Miquelon, la seule solution est un financement intégral de l'opération par l'Etat.

Cette opération constitue une urgence au vu de l'état du navire actuel, construit en 1953. Saint-Pierre et Miquelon est de plus le seul territoire d'outre-mer à ne pas avoir connu de renouvellement récent de son baliseur.

Ce baliseur, utilisé pour la mise en place et l'entretien des ESM en mer, est un outil indispensable dans l'archipel puisqu'il s'agit du seul « bateau travaux » sur l'archipel. Il assure non seulement ses fonctions premières, mais participe également aux exercices POLMAR, à la recherche en mer et à diverses mises en place de « corps morts » et pontons flottants.

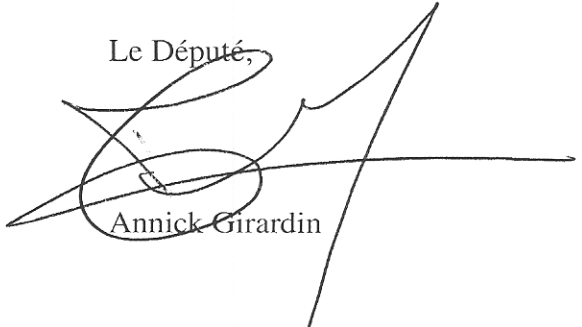
Les conclusions du cabinet LMP Conseil sont donc inacceptables au regard des compétences régaliennes que l'Etat se doit d'assumer et du maintien de l'emploi local, à plus forte raison quand ces postes sont parmi les derniers emplois de marin préservant notre savoir-faire ancestral dans ce domaine.

Je vous rappelle par ailleurs que le port de Saint-Pierre, comme celui de Miquelon, est un port d'intérêt national.

Pour éviter que ce dossier, qui rencontre un écho particulier au sein de la population de Saint-Pierre et Miquelon et de ses élus, ne prenne une ampleur encore supérieure, je vous demande de bien vouloir adopter, dans les plus brefs délais, une position claire quant au remplacement du « Paul Veillon ».

Il s'agit d'une nécessité pour instaurer un climat serein, dans l'attente de la mise en place des crédits nécessaires à cette opération qui, je le sais, ne pourra intervenir avant 2008.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Le Député,

Annick Girardin